

## **AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 juillet 2021, d'agréer les sociétés de gestion suivante :

### **216 CAPITAL VENTURES**

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers  
régie par le code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96  
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

**Siège Social** : Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis.  
**Capital Social** : 500 000 dinars divisé en 50 000 actions de 10 dinars chacune.